

# Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 3 mai 2010, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Pierrette Payeur, M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Charles-Omer Brassard

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 6 avril 2010.
3. Demande du Comité de la St-Jean pour divers équipements au terrain de loisirs.
4. Résultats de la demande de soumissions pour correction de pavage sur la Route Provencher et sur la Route de la Grosse-Ile.
5. Cotation pour les diverses réparations de pavage.
6. Information sur la reconstruction pont de la Route de la Station.
7. Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles.
8. Abat-poussière pour les chemins municipaux en gravier.
9. Formation pour les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
10. Clôture de 4 pieds de hauteur autour du système septique à l'édifice municipal.
11. Pétition pour faire pression auprès de Bell Mobilité pour l'implantation d'une tour de communication, dans les meilleurs délais.
12. Demande de l'armée canadienne pour des exercices sur le territoire de la municipalité.
13. Participation au supplément spécial Panthéon de la performance du journal La Nouvelle Union. (Technofil finaliste 2 catégories)
14. Demande d'un égout pluvial au 708 avenue Roy.
15. Demande d'arrêts obligatoires à l'intersection de la rue Dubé et de l'avenue Tanguay.
16. Période de questions de l'assistance.
17. Formation sur les contrats municipaux et les suites du projet de loi 76.
18. Changement de place d'un panneau de bienvenue à Laurierville.
19. Demande de Mme Vicky Samson pour remblayer une partie du fossé (55 pieds) en façade de sa propriété au 890 Rang 8 Est.
20. Réservation chambres pour congrès de la FQM le 30 septembre, et les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2010.
21. Édition 2010, Jeudis en chansons.
22. Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie, le 23 juin 2010.
23. Demande d'autorisation pour la demande d'un permis de boisson par le Comité de la St-Jean.
24. Délégation au tournoi de golf au profit de la Fondation CLSC-CHSLD de l'Érable.
25. Transfert de 2 000 \$ au service de loisirs.
26. Correspondance.
27. Approbation des comptes.
28. États des revenus et dépenses au 30 avril 2010.
29. Varia. (aucun sujet)
30. Clôture de l'assemblée.

**Résolution : 2010-086**

**Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-087**

**Approbation du procès-verbal du 6 avril 2010.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 6 avril 2010, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-088**

**Demande du Comité de la St-Jean pour divers équipements au terrain de loisirs.**

M. Normand Caron, président du Comité de la St-Jean, présente la liste des équipements que ledit Comité souhaite ajouter au terrain de loisirs, afin de faciliter l'organisation des activités reliées à la Fête de la St-Jean, et pour l'organisation d'activités diverses par d'autres organismes locaux.

- 1) Installation de 2 réflecteurs entre le poste de pompiers et l'École primaire : Coût estimé : 1 250.00 \$, taxes non incluses.
- 2) Changer le panneau électrique dans la tour ouest du terrain de balle, et ajouter une prise 20 A 250 V : Coût estimé : 725.00 \$
- 3) Installer une sortie 100A, 120-240V et une entrée sur poteau avec 2 prise 50A, 3 prises 15A 120V et une prise 20A 240V :  
Coût estimé : 2 875.00 \$, taxes non incluses
- 4) Installer à l'extérieur du Pavillon récréatif une prise 50A 120/2140V, une 15A 120V et une prise 20A 240V : Coût estimé : 2 125.00 \$, taxes non incluses.

**Que** le coût total des équipements est de 6 975.00 \$, taxes non incluses.

**Que** le Comité de la St-Jean désire présenter ce projet dans le cadre du Pacte rural 2007-2014.

**Après délibérations**, il est résolu unanimement, que les membres prennent en considération la demande du Comité de la St-Jean.

**Que** la municipalité doit, avant de présenter un ou des projets dans le cadre du Pacte rural, effectuer un processus de consultation auprès de la population ou des intervenants de la municipalité, et transmettre le résultat au CLD de l'Érable, organisme mandaté par la MRC de l'Érable pour le suivi des travaux du Pacte rural.

**Que** le processus de consultation a débuté ce printemps et devrait se terminer à l'automne 2010 ou au printemps 2011.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-089****Résultats de la demande de soumissions pour correction de pavage sur la Route Provencher et sur la Route de la Grosse-Ile.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les résultats de l'ouverture des soumissions reçues dans le cadre des travaux de correction de pavage sur la Route Provencher et sur la Route de la Grosse-Ile. Les deux soumissionnaires invités ont déposé leur soumission avant 15h00 le 28 avril 2010. L'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau municipal, le 28 avril 2010 à 15h05, par M. Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de Mme Danielle B. Bilodeau, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe. Les prix des soumissions sont les suivants :

**1<sup>ère</sup> soumission : Les Entreprises Lévisiennes inc.**

|                               | Nombre de tonnes métriques | Prix à la tonne métrique | TPS 5% | TVQ 7.5% | Total               |
|-------------------------------|----------------------------|--------------------------|--------|----------|---------------------|
| Mélange EB-10C Rte Provencher | 43 tonnes                  | 197.00                   | 423.55 | 667.09   | 9 561.64 \$         |
| Mélange EB-10C Rte Grosse-Ile | 67 tonnes                  | 197.00                   | 659.95 | 1 039.42 | 14 898.37 \$        |
| <b>Sous-total :</b>           |                            |                          |        |          | <b>24 460.01 \$</b> |
|                               | Nombre mètres carrés       | Prix au m <sup>2</sup>   | TPS 5% | TVQ 7.5% | Total               |
| Planage Rte Provencher        | 725.4 m <sup>2</sup>       | 7.95 \$                  | 288.35 | 454.14   | 6 509.42 \$         |
| Planage Rte de la Grosse-Ile  | 1 125 m <sup>2</sup>       | 7.95 \$                  | 447.19 | 704.32   | 10 095.26 \$        |
| <b>Sous-total :</b>           |                            |                          |        |          | <b>16 604.68 \$</b> |
| <b>Grand total :</b>          |                            |                          |        |          | <b>41 064.69 \$</b> |

**2e soumission : Sintra inc. (Région Centre-du-Québec)**

|                               | Nombre de tonnes métriques | Prix à la tonne métrique | TPS 5% | TVQ 7.5% | Total               |
|-------------------------------|----------------------------|--------------------------|--------|----------|---------------------|
| Mélange EB-10C Rte Provencher | 43 tonnes                  | 151.00                   | 324.65 | 511.32   | 7 328.97 \$         |
| Mélange EB-10C Rte Grosse-Ile | 67 tonnes                  | 151.00                   | 505.85 | 796.71   | 11 419.56 \$        |
| <b>Sous-total :</b>           |                            |                          |        |          | <b>18 748.53 \$</b> |
|                               | Nombre mètres carrés       | Prix au m <sup>2</sup>   | TPS 5% | TVQ 7.5% | Total               |
| Planage Rte Provencher        | 725.4 m <sup>2</sup>       | 4.40 \$                  | 159.59 | 251.35   | 3 602.70 \$         |
| Planage Rte de la Grosse-Ile  | 1 125 m <sup>2</sup>       | 4.40 \$                  | 247.50 | 389.81   | 5 587.31 \$         |
| <b>Sous-total :</b>           |                            |                          |        |          | <b>9 190.01 \$</b>  |
| <b>Grand total :</b>          |                            |                          |        |          | <b>27 938.54 \$</b> |

**Attendu** que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Sintra inc. (Région Centre-du-Québec);

**En conséquence**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les travaux de planage et de pavage, sur une partie de la Route Provencher et une partie de la Route de la Grosse-Ile, à Sintra inc. (Région Centre-du-Québec), et ce, au prix de 27 938.54 \$, taxes incluses.

**Que** les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

**Que** si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-090**

##### **Cotation pour les diverses réparations de pavage.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la cotation de Pavage Lagacé & Frères de Lyster, pour des travaux de correction de pavage dans certains chemins municipaux.

**Que** le coût à la tonne métrique est de 144.00 \$.

**Que** les corrections de pavage que ce conseil autorise sont aux endroits suivants :

|  |            |             |
|--|------------|-------------|
| Rang 7 Est, courbe à égaliser :                    | 2.5 tonnes | 360.00 \$   |
| Préparation de la surface :                        |            | 161.70 \$   |
| Rang 8 Est, près du 206 rue Grenier :              | 9 tonnes   | 1 296.00 \$ |
| Rang Scott, près intersection rte 267              | 4 tonnes   | 576.00 \$   |
| Route 9 <sup>e</sup> Rang, multiples réparations : | 56 tonnes  | 8 064.00 \$ |
| Rang 8 Ouest, quelques réparations                 | 8 tonnes   | 1 152.00 \$ |
| Chemin de la Grosse-Ile :                          | 4 tonnes   | 576.00 \$   |

**Que** le coût total des corrections de pavage est 12 185.70 \$, taxes non incluses.

**Que** le prix à la tonne comprend la fourniture de l'enrobé bitumineux, le transport, l'épandage, la compaction et la main d'œuvre.

**Que** les travaux de correction de pavage doivent être exécutés durant le mois de juin ou début de juillet 2010.

**Que** ce conseil accepte également la cotation de Pavage Lagacé & Frères, pour le pavage d'une partie de la rue Dubé, soit de l'avenue Renaud jusqu'à l'intersection de l'avenue Gariépy, et ce au coût de 8 400.00 \$, taxes non incluses.

**Que** le pavage de cette partie de la rue Dubé, soit effectué suite à des travaux de voirie réalisés de chaque côté de la conduite d'égout pluvial, située près du 190 rue Dubé, ainsi que près de l'intersection de l'avenue Gariépy, lesquels travaux de voirie seront réalisés par un entrepreneur à déterminer par le conseil.

**Que** la cotation de Pavage Lagacé & Frères pour l'application d'une couche d'usure au début du Rang 6 Est, sur une distance d'environ 120 mètres, n'est pas acceptée par ce conseil, pour le moment.

### **Adoptée**

#### **Information sur la reconstruction du pont de la Route de la Station.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, donne quelques informations aux membres du conseil, suite à une rencontre avec un représentant du ministère des Transports, un représentant de la firme d'ingénierie Pluritec, le maire, M. Marc Simoneau, et les propriétaires riverains aux abords du pont de la Route de la Station, M. Lino Daigle, M. Jean-Paul Bissonnette, M. Luc Turgeon et Mme Huguette Breton, à propos de la

reconstruction du pont surplombant la rivière Barbue, sur la Route de la Station.

Les travaux estimés à 490,000 \$, devraient débutés à la fin juin et s'échelonnés sur 12 à 14 semaines, et sont assumés à 100% par le ministère des Transports. La municipalité devra négocier une servitude de passage sur le terrain de Mme Huguette Breton, pour installer une conduite d'égout pluvial.

**Résolution : 2010-091**

**Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles.**

**Attendu** que les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

**Attendu** que le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

**Attendu** que les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

**Attendu** que le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35% des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

**Attendu** que le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100% les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

**Attendu** que la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

**Attendu** que le projet de loi no 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100%;

**Attendu** que le projet de loi no 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

**Attendu** que dans le cadre du projet de loi no 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché.

**Que** le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100% des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités.

**Que** cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielles en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, madame Sylvie Roy, députée de la circonscription de Lotbinière.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-092**

##### **Abat-poussière pour les chemins municipaux.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Sebci inc. à épandre du chlorure de magnésium liquide 30% comme abat-poussière dans les chemins municipaux en gravier.

**Que** le prix du chlorure de magnésium liquide 30% est de 0.305 \$ du litre, selon une cotation datée du 3 mai 2010.

**Que** ce prix inclut la main d'œuvre, l'équipement, les matériaux et les accessoires nécessaires à l'épandage du chlorure de magnésium liquide.

**Que** la quantité approximative nécessaire en chlorure de magnésium pour l'année 2010, est de 21 mètres cube, représentant une déboursé d'environ 7,200.00 \$, taxes incluses.

**Que** le directeur général communiquera avec Sebci inc., pour fixer la date de l'épandage du chlorure de magnésium dans les chemins municipaux, dès que la température sera opportune.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2010-093**

##### **Formation pour membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU).**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil délègue M. Pierre Cloutier, président du comité consultatif d'urbanisme de Laurierville, à une formation destinée aux membres du comité consultatif d'urbanisme, laquelle est offerte par l'Association québécoise d'urbanisme en collaboration avec la MRC de l'Érable.

**Que** la formation se déroulera le jeudi 6 mai prochain à partir de 19h00, au bureau de la MRC de l'Érable.

**Que** le coût d'inscription au montant de 95.00 \$, ainsi que les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité.

#### **Adoptée**

**Résolution : 2010-094**

**Clôture autour du système septique à l'édifice municipal.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. François Gingras, inspecteur municipal adjoint, à faire l'achat du matériel pour l'installation d'une clôture de 4 pieds de hauteur avec grillage galvanisé, autour du champ d'épuration du système de traitement des eaux usées de l'édifice municipal, afin de protéger ledit champ d'épuration et ses équipements.

**Que** le coût du matériel est estimé à 2 150.00 \$, taxes non incluses, selon une cotation de la quincaillerie de la SCA des Appalaches à Laurierville, datée du 30 avril 2010.

**Que** la clôture, d'une longueur d'environ 250 pieds, sera installée par M. François Gingras et Henri Manningham.

**Que** le coût pour le matériel d'installation (sonotubes, ciment) et le creusage des trous pour les sonotubes, est estimé à 1 500 \$, pour un déboursé total d'environ 3 650.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-095**

**Pétition pour faire pression auprès de Bell Mobilité.**

**Attendu** que Bell Mobilité a reçu, en date du 15 janvier 2010, l'approbation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour implanter une tour de télécommunication sur le lot numéro 227-P à Laurierville, afin d'améliorer le signal de téléphonie cellulaire sur les territoires de Laurierville, Lyster et Inverness;

**Attendu** que Bell Mobilité prévoit installer la tour de télécommunication en 2011 ou 2012;

**Attendu** que les citoyens des 3 municipalités attendent ce service depuis déjà quelques années;

**Attendu** que le maire de la municipalité de Lyster, M. Sylvain Labrecque, propose de faire circuler une pétition dans les 3 municipalités susmentionnées, afin d'inciter Bell Mobilité à implanter la tour de télécommunication dans les plus brefs délais;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil appui la démarche de la municipalité de Lyster et invite les citoyens à signer la pétition, incitant Bell Mobilité à implanter une tour de télécommunication à Laurierville dans les plus brefs délais, afin de rendre accessible la téléphonie cellulaire sur les territoires des municipalités de Laurierville, Lyster et Inverness.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-096**

**Demande de l'armée canadienne.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser l'armée canadienne basée à Valcartier, à faire des exercices sur les chemins municipaux de la municipalité, entre 7h00 et 17h00, du 18 au 21 mai inclusivement.

**Que** l'armée canadienne utilisera, entre autres, pour les fins des exercices, des balles à blanc, des fumigènes, des chars d'assaut sur roues et des hélicoptères.

**Que** l'armée canadienne a communiqué avec la Sûreté du Québec de la MRC de l'Érable, pour les aviser de leurs activités sur le territoire de la MRC de l'Érable pour la période du 18 au 21 mai 2010.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-097**

**Participation au supplément spécial Panthéon de la performance.**

**Attendu** que l'entreprise Technofil inc. de Laurierville, est finaliste dans 2 catégories, soient **Ressources humaines** et **Entreprise innovante**, dans le cadre du Panthéon de la performance organisé par la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable;

**Attendu** que le journal La Nouvelle/L'Union prépare un supplément spécial du Panthéon de la performance, pour présenter les finalistes de chacune des catégories;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos, de réserver un espace de 1/8 de page dans le supplément spécial du Panthéon de la performance, publié le 5 mai prochain par le journal La Nouvelle/L'Union, afin de souligner la nomination de Technofil inc., comme finaliste dans les catégories « **Ressources humaines** » et **Entreprise innovante** ».

**Que** le coût de l'espace publicitaire est de 495.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-098**

**Demande d'un égout pluvial au 708 avenue Roy.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser l'aménagement d'un nouvel égout pluvial au 708 avenue Roy, afin de remédier à un problème récurrent d'accumulation d'eau lors de forte pluie vis-à-vis le débarcadère de l'entreprise située au 708 avenue Roy, ainsi que lors de pluie hivernale ou lors de la fonte de la neige au printemps.

**Que** le coût des travaux est estimé à 1 500 \$, lesquels travaux seront partagés à frais égaux entre la municipalité de Laurierville et l'entreprise Complément Design, situé au 708 avenue Roy.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-099**

**Demande d'arrêts obligatoires à l'intersection de la rue Dubé et de l'avenue Tanguay.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, dépose une lettre de Mme Danielle Tanguay, exploitant une garderie au 185 rue Dubé, laquelle demande au conseil municipal d'installer des arrêts obligatoires à l'intersection de la rue Dubé et l'avenue Tanguay, afin de réduire la vitesse dans ce secteur de la rue Dubé, et ainsi rendre le secteur plus sécuritaire pour les enfants.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, informe les membres du conseil, qu'il a informé l'agent Marco Jackson de la Sûreté du Québec poste de la MRC de l'Érable, de la situation le 16 avril dernier. L'agent Jackson a procédé depuis cette date à quelques périodes de vérification de vitesse dans le secteur, mais n'a pas constaté, à ce jour, de dépassement de la vitesse permise. L'agent Jackson effectuera quelques autres périodes de vérification avant de déposer son rapport final sur ce secteur.

**Après délibérations**, il est résolu unanimement, d'attendre le rapport de l'agent Marco Jackson de la Sûreté du Québec, avant de prendre une décision quant à l'installation d'arrêts obligatoires à l'intersection de la rue Dubé et de l'avenue Tanguay.

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier informe Mme Tanguay de la situation.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

Aucune question.

**Résolution : 2010-100**

**Formation sur les contrats municipaux et les suites du projet de loi 76.**

Proposé par Mme Pierrette Payeur, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) soit « La gestion et l'octroi des contrats municipaux : Les suites du projet de loi 76 », laquelle se tiendra le 10 juin prochain à St-Ferdinand.

**Que** le coût d'inscription est de 242.68 \$, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-101**

**Changement de place d'un panneau de bienvenue à Laurierville.**

**Attendu** que le panneau de « Bienvenue à Laurierville », situé près du 1125 avenue Labrie, est plus ou moins visible pour les utilisateurs de la Route 116;

**Attendu** que la municipalité a démolie l'été dernier, la structure de bois contenant un aménagement de fleurs à l'intersection de la rue Dubé et de la Route 116;

**Attendu** que le panneau de « Bienvenue à Laurierville », obtiendrait une meilleure visibilité près de l'intersection de la rue Dubé et de la Route 116, que près du 1125 avenue Labrie;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, de profiter du réaménagement paysager près de l'intersection de la rue Dubé et de la Route 116, pour déménager le panneau de « Bienvenue à Laurierville », situé près du 1125 avenue Labrie, à ladite intersection, et ainsi améliorer la visibilité du panneau.

**Que** le déménagement du panneau sera effectué par M. François Gingras, inspecteur municipal adjoint, lequel est autorisé à louer les services d'une rétro caveuse avec opérateur, ainsi que faire l'achat du matériel nécessaire à la réalisation des travaux.

**Que** le coût du déménagement du panneau de « Bienvenue à Laurierville » est estimé à 350.00 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-102**

**Demande de Mme Vicky Samson pour le remblaiement du fossé municipal en façade de sa propriété.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser Mme Vicky Samson, propriétaire du 890 Rang 8 Est, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, au remblaiement du fossé longeant le Rang 8 Est, situé en façade de sa propriété, et ce sur une longueur d'environ 30 pieds entre les 2 premières entrées charretières, et sur une longueur d'environ 25 pieds entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> entrée charretière.

**Que** les travaux de remplissage de fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-103**

**Réservation chambres pour le congrès de la FQM.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver 3 chambres pour le jeudi 30 septembre et vendredi le 1er octobre 2010, dans le cadre du congrès de la Fédération québécoise des municipalités, lequel se déroule au Centre du Congrès de Québec.

**Que** les délégués au congrès sont le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que deux conseillers municipaux, soient Mme Julie Bernard et M. Daniel Fortin.

**Que** le coût total des réservations de chambre et pour le stationnement est d'environ 1 500.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-104**

**Édition 2010, Jeudis en chansons.**

**Attendu** que dans le cadre de l'édition 2010, des Jeudis en chansons, organisée par la Conférence Régionale des Élus du Centre-du-Québec en collaboration avec la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec, la municipalité doit soumettre son ou ses choix parmi les artistes retenus pour l'édition 2010;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'en première partie du spectacle (30 minutes), le conseil choisit l'artiste « MONONC » de Bécancour, et en deuxième partie (60 minutes) l'artiste « FRED PERREAULT » de St-Norbert d'Arthabaska.

**Que** le spectacle, pour Laurierville, est prévu le jeudi 8 juillet prochain de 19h30 à 21h00, à la salle municipale de Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-105**

**Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie et feux d'artifice.**

**Attendu** que le Comité de la St-Jean de Laurierville prévoit faire un feu de joie et des feux d'artifice le 23 juin prochain dans le cadre des festivités de la Fête de la St-Jean;

**Attendu** que depuis le 19 avril 2005, il est requis d'obtenir un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable pour un feu de joie et pour

des feux d'artifice organisés dans le cadre d'une fête populaire ou communautaire;

**Attendu** que la fête populaire ou communautaire doit être autorisée par le conseil municipal;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement que ce conseil autorise le Comité de la St-Jean à organiser un feu de joie et des feux d'artifice, le 23 juin 2010, dans le cadre de la fête de la St-Jean.

**Que** ce conseil accorde un montant de 1,000 \$ au Comité de la St-Jean, à titre d'aide financière, dans le cadre des festivités organisées pour la Fête de la St-Jean, les 23 et 24 juin prochain.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-106**

**Demande pour permis de boisson.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de la St-Jean à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de loisirs, situé à l'arrière du 148 rue Grenier, le 23 juin 2010 dans le cadre des festivités de la St-Jean.

**Que** la présente résolution ne délivre pas le Comité de la St-Jean de se procurer un permis de réunion délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-107**

**Délégation au tournoi de golf de la fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que la municipalité délègue M. Marc Simoneau, maire, et MM. Mario Lessard et Luc Côté, conseillers municipaux, pour participer au tournoi de golf bénéfique de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, le 4 juin 2010 au Club de golf de Plessisville.

**Que** le coût d'inscription au montant de 85.00 \$ par personne est défrayé par la municipalité, pour un déboursé total de 255.00 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2010-108**

**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 2,000 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Invitation de la Fédération Québécoise des Municipalités, à une formation pour les inspecteurs en voirie, sur le Drainage du réseau routier, les 18 et 19 mai 2010 à Thetford Mines.

## **Résolution : 2010-109**

### **Formation pour inspecteur en voirie.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. François Gingras, inspecteur municipal adjoint, à participer à une formation sur le drainage du réseau routier organisée par la Fédération Québécoise des Municipalités, les 18 et 19 mai prochain à Thetford Mines.

**Que** le coût d'inscription est de 502.29 \$, incluant les taxes, le repas du midi et la documentation.

**Que** les frais de déplacements seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

### **Adoptée**

- Lettre du ministre délégué aux Transports, M. Norman MacMillan, annonçant le versement, à la municipalité, d'une subvention de 145 031 \$ pour l'année 2010, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Un montant de 116 000 \$ sera versé dans les jours suivants, et le solde de 29 031 \$, vers le 30 septembre 2010.
- Lettre de l'UMQ accueillant avec soulagement la confirmation du maintien de la contribution provinciale au programme de transfert de la taxe sur l'essence 2010-2013 (TECQ-II).
- Communiqué du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) déposant son rapport d'enquête et d'audience publique sur le Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de l'Érable par Éoliennes de l'Érable inc..
- Réception d'un guide à l'intention des instances décisionnelles du Centre-du-Québec, préparé par le Forum jeunesse du Centre-du-Québec, afin d'augmenter la participation des jeunes de moins de 35 ans dans les lieux décisionnels et à promouvoir une culture de la relève au sein des organisations œuvrant au Centre-du-Québec.
- Rapport d'activités et financier de Partenaires 12-18 Érable pour l'année 2009.
- Invitation du réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, à son assemblée générale annuelle, le 4 juin 2010 à Trois-Rivières.

### **Liste des comptes**

|  |           |
|--|-----------|
| Carte Sonic : Essence 06-04-2010                                   | 113.00    |
| Receveur Gén. Canada : Remise féd. d'avril 10                      | 1 514.65  |
| Ministre du Revenu : Remise prov. d'avril 10                       | 3 389.02  |
| Salaire : Rémunération des employés municipaux en mai 2010         | 11 148.70 |
| Salaire : Rémunération des élus du 01/11/09 au 30/04/10            | 12 919.98 |
| SSQ : Régime de retraite employés en mai 2010                      | 1 061.16  |
| L'Excellence : Ass.-collectives des employés en mai 2010           | 1 191.34  |
| Me Sylvain Beauregard : Honoraires cour municipale.                | 38.10     |
| Financière Banque Nationale : Int. emprunts # 2003-06 et 2008-02.  | 5 919.70  |
| Claire Gosselin : Déplacement et ass.-collect. en mai 10           | 120.12    |
| Claire Gosselin : Hébergement et déplacement congrès 2010.         | 819.71    |
| OMH : Ajustement déficit 2009 et prog. suppl. au loyer pour mai 10 | 2 504.80  |
| Petite Caisse : Frais de déplacement et de poste (timbres)         | 104.21    |
| Mégaburo : Papeteries bureau                                       | 48.35     |
| Distributions R. Lachapelle : Matériel sanitaire édifice           | 42.77     |
| Hamel Propane : Propane édifice cuisine                            | 21.04     |
| Aline Desrochers : Achat de livres pour biblio                     | 201.27    |

|  |          |
|--|----------|
| Biolab : Analyses d'eau en avril 10  | 447.33   |
| SCA des Appalaches :Huile fournaise et pièce camions   | 1 241.88 |
| Ferme Mercier : Déneigement 2009-10 caserne, édifice et pompes   | 2 879.75 |
| EMP inc. : Location niveleuse (12 et 13 avril 10)  | 1 137.78 |
| Champoux Machineries inc. : Pièces changement d'huile tracteur   | 170.72   |
| Fonds de l'information foncière : Mutation pour avril.   | 3.00     |
| Ville de Plessisville : Frais de base 2010 pour la cour municipale.  | 620.42   |
| Ville de Plessisville : Frais cour municipale pour mars.   | 186.14   |
| Bell Canada : Service pour mai.  | 654.08   |
| Régie de la Mauricie : Service pour avril (estimé).  | 2 200.00 |
| Gaudreau Environnement inc. : Service pour avril (estimé).   | 4 000.00 |
| Hydro-Québec : Lumière de rues pour avril.   | 843.43   |
| ORAPÉ : Service pour avril.  | 232.50   |
| Québec Loisirs : Achat de livres pour bibliothèque.  | 140.58   |
| Goudreault Électrique inc. : Changer ballast néon au réservoir et<br>changer protecteur néon local Fermières | 100.32   |
| Xérox Canada ltée : Facture de service du 25 janv. au 27 avril.  | 151.69   |
| Publications CCH ltée : Renouvellement règlements concernant les<br>municipalités du Québec.                 | 383.25   |

**Résolution : 2010-110**

**Approbation des comptes.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Pierrette Payeur, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 30 avril 2010.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 avril 2010, avec comparatif de l'année 2009, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 551 296.74 \$, et des déboursés au montant de 363 419.28 \$, laissant un solde en caisse de 238 407.93 \$.

**Varia.**

Aucun sujet.

**Résolution : 2010-111**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**directeur général et secrétaire-trésorier.**